

Organisme certificateur AFNOR CERTIFICATION

II., avenue Francis de Pressensé
 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex
 (33) 01.41.62.76.60 - Fax : (33) 01.49.17.91.91
 Site Internet : http://www.marque-nf.com







Organisme certificateur

Centre National de Prévention et de Protection

BP 2265 - 27950 ST MARCEL

R - 33 (0) 23 53 64 00 - 52 7 33 (0) 23 53 64 6

2: 33 (0)2.32.53.64.00 - Fax: 33 (0)2.32.53.64.66
Site Internet: http://www.cnpp.com

Organisme mandaté NF et Secretariat Technique A2P • C.N.M.I.S. sAs - Comité National Malveillance Incendie Sécurité SAS 16, avenue Hoche - 75008 PARIS • ☎: (33) 1.53.89.00.40 - Fax: (33) 1.45.63.40.63 • Site Internet: http://www.cnmis.org • E-mail: cnmis@cnmis.org

CERTIFICAT DE DROIT D'USAGE DES MARQUES NF ET A2P

MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES DETECTION D'INTRUSION

| N° de certificat | Date de décision |
|------------------|------------------|
| 283020-00 | Le 12/05/2003 |

NF C 48-225 du 01/12/1986 xx C 48-435 du 01/02/1995

Correspondant C.N.M.I.S SAS

José CAMPO Tél: +33 (0)1 53 89 00 48

Fax: +33 (0)1 45 63 40 63

N° Dossier C.N.M.I.S. SAS 009-04-03

La société : INTELLISENSE

625 Coolidge Drive - 95630 FOLSOM -

CALIFORNIE - USA

Pour son usine: 000054P2

Date de fin de validité : 31/12/2006

MODIFICATIONS

le 07/04/03 : modifications de la notice d'installation, étiquette de câblage/identification et nomenclature

Est autorisée à apposer les marques NF et A2P sur le matériel désigné ci-après :

Marque commerciale

: INTELLISENSE

Référence commerciale

: DT-906F

Type de produit

: DETECTEUR BIVOLUMETRIQUE MULTIMODE DE FONCTIONNEMENT

Caractéristiques principales certifiées : Type 3

pe 3

Filaire

Ce matériel appartient à la gamme

: DT-900

Cette décision atteste que le produit désigné est certifié conforme aux exigences spécifiées dans le règlement unique référencé NF 324 et CNPP H58 et que le système qualité de la société a été évalué conforme aux exigences de ce règlement. Cette décision dispense le titulaire de la présentation des Procès Verbaux d'essais de conformité au référentiel technique du matériel ci-dessus.

PARIS, le 05/05/2004 des

Pour le CNPP

Claude MERCER

Le Directeur département CNPP Cert.

Pour AFNOR CERTIFICATION

Le Directeur Général du C.N.M.I.S. SAS

Denis CLUZEL

LA SECURITE CERTIFIEE

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR CERTIFICATION, le CNPP ou le C.N.M.I.S. sas qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et au règlement de certification unique NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.